

DECISION N°DC44/20

Maintenance de l'autocommutateur pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'offre remise par la société *ETIT*, sise 177/179, Rue du Docteur Bauer, 93583 SAINT-OUEN CEDEX

Considérant la nécessité d'entretenir l'autocommutateur,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer à la société *ETIT*, sise 177/179, Rue du Docteur Bauer, 93583 SAINT-OUEN CEDEX, le consultation relative à la maintenance de l'autocommutateur,

ARTICLE 2 :

La prestation comprend :

- La garantie de temps d'intervention,
- La télé-assistance
- L'astreinte 24h/24
- Les pièces et main d'œuvre liés à la maintenance préventive

ARTICLE 3 :

Le montant forfaitaire annuel de la prestation s'élève à 535 € HT soit 642 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit par période annuelle, de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction.

En cas de reconductions successives, sa durée totale ne pourra excéder quatre ans, à compter de sa date de notification.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **06 OCT. 2020**

Le Président,



Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : **- 6 OCT. 2020**
- Affichée le **- 9 OCT. 2020**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC44_2020
Date de la décision:	2020-10-06 00:00:00+02
Objet:	Maintenance de l'autocommutateur pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20201006-DC44_2020-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20201006-DC44_2020-AU-1-1_0.xml	text/xml	892
<i>nom original:</i>		
dc 44 20.pdf	application/pdf	90085
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20201006-DC44_2020-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	90085

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	6 octobre 2020 à 17h25min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 octobre 2020 à 17h30min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	6 octobre 2020 à 17h30min08s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	6 octobre 2020 à 17h35min34s	Recu par le MIAT le 2020-10-06

